

PRÉPARATION À L'HABILITATION DU PERSONNEL REALISATION DES OPERATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE BS Chargé d'intervention élémentaire		
OBJECTIF(S)	PUBLIC	PRÉ-REQUIS
Etre capable de mettre en application les prescriptions de sécurité lors des interventions élémentaires.	Tout personnel chargé de réaliser des interventions BT élémentaires (remplacement et raccordement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir les compétences techniques nécessaires ou avoir suivi une formation préalable</li> <li>- Pas de contre indication médicale</li> <li>- Comprendre la langue française.</li> </ul>
<b>NOMBRE DE PARTICIPANTS</b> : Groupe de 10 personnes maximum.		
CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION Selon Norme NF C 18-510		
THÉORIE		PRATIQUE
<p>Présentation de la procédure d'habilitation selon la NF-C 18-510 en relation avec le domaine de tension.</p> <p><b>1. Généralités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant, à travers des exemples concrets</li> <li>- Evaluation des risques ; effets physiopathologiques du courant électrique,</li> <li>- Exemples d'accidents</li> <li>- Classement des installations BT</li> </ul> <p><b>2. Comment intervenir en sécurité ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Distances de sécurité et les zones d'environnement</li> <li>- Les documents écrits associées aux interventions (compte rendu d'intervention...)</li> <li>- Lecture de la signalisation</li> <li>- Evaluation des risques et incidence sur le comportement</li> <li>- Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique</li> <li>- Les personnes intervenantes, les ouvrages électriques</li> <li>- Les fonctions de l'appareillage</li> <li>- Matériel de sécurité électrique (outillages et équipements de protection collective et individuelle)</li> </ul> <p><b>3. Opérations en basse tension</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la consignation en BT.</li> <li>- Mission du chargé d'intervention BS.</li> <li>- Interventions en BT, intervention de petit dépannage et de connexion, remplacement de fusibles, de lampes et des accessoires d'appareils d'éclairage...</li> </ul> <p><b>4. La sécurité lors des opérations de vérification d'absence de tension</b></p> <p><b>5. Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Prévoir une partie pratique dans l'établissement du salarié</b></li> <li>- Mise en application pratique des règles de sécurité (la consignation, utilisation des EPI et du VAT).</li> <li>- Effectuer une intervention de remplacement (fusible, lampe, socle de prise ou interrupteur).</li> <li>- Effectuer une intervention de réarmement d'un dispositif de protection.</li> <li>- Revue des dangers inhérents à ces différents équipements.</li> <li>- Utilisation des outillages et des appareillages en sécurité.</li> </ul>
DURÉE MINIMUM	LIEU	ÉVALUATIONS DES CONNAISSANCES
14 heures/ 2 jours	- En entreprise - En centre	Test théorique et évaluation pratique.
PÉDAGOGIE		
<p>La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié ayant une pratique régulière des opérations énoncées dans la NF C 18-510. Elle est réalisée à l'aide de support formateur (support informatique, documentations de fabricants...) et de support stagiaire.</p> <p>Les moyens utilisés seront <u>les plus adaptés possibles</u> pour permettre de visualiser les risques et les mesures de prévention applicables.</p> <p>Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur maquette et armoire électrique de formation, contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage.</p> <p><b>Pour les stages en entreprise</b> : prévoir une salle de formation ainsi qu'une installation électrique sécurisée et adapté à la réalisation d'exercices et de tests pratiques (selon titre d'habilitation).</p>		
VALIDATION DES ACQUIS	ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR	
A l'issue de la formation, si réussite aux évaluations, UCFE délivrera à l'employeur un avis pour l'habilitation du personnel et une attestation de stage.	EPI adapté pour la partie pratique : chaussures de sécurité, gants, VAT...	

### Recyclage recommandé tous les 3 ans.

Les titres d'habilitations doivent être examinés au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire